



LICENCE PRO CHARGÉ D'AFFAIRES EN INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DE L'ÉNERGIE



Diplôme d'Etat - N° d'habilitation
2010 05 40. Diplôme délivré
par le CNAM PACA et l'UAPV
Code RNCP : 5976



Obtenez votre bac + 3 en alternance

Réalisez votre entrée dans le monde professionnel !



Informations métiers

Le titulaire de cette licence professionnelle exerce ses fonctions au sein des entreprises du secteur de l'électrotechnique (industrie, bâtiment, grand tertiaire, bureaux de contrôle), grandes entreprises ou PME. Collaborateur du responsable d'affaires, il analyse les problèmes techniques et en déduit les méthodes et matériels adaptés pour les résoudre. Il participe à l'organisation et à la coordination des travaux de chantier.

A l'issue de la formation, le titulaire de cette licence sera capable de :

- Organiser et coordonner des travaux de chantier en lien avec le bureau d'études et des méthodes
- Etablir et développer une relation client fiable
- Manager une équipe de techniciens
- Assister un responsable d'affaires
- Assister un responsable maintenance



Compétences professionnelles visées



Matières enseignées

- Enseignements techniques
 - Distribution électrique
 - Installations de sécurité et de communication
- Enseignements généraux et organisationnels
 - Normalisation et réglementation électriques
 - Anglais
 - Communication
 - Management
 - Présentation des activités en entreprise
- Projets tuteurés en entreprise



Certifications

- C2i
- BULATS (niveau A2)



Niveau requis

BTS ou DUT Techniques et Industriels
L2 Sciences et Technologies
Titre RNCP de niveau III scientifique ou technique



Durée de la formation

2 semestres
Rythme de l'alternance : 2 semaines en centre de formation (soit 455h au total), 3 semaines en entreprise



Et après ?

Insertion professionnelle à 6 mois : 84%

Paroles d'alternant



Florian D. : « Mon BTS Électrotechnique en poche, j'ai décidé de compléter mes compétences techniques par des compétences en management. Grâce à cette licence, j'exerce aujourd'hui le métier de chargé d'affaires chez ERDF. »

AFPI / CFAI
pôle formation des industries technologiques

CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

VAUCLUSE



Le contrat de professionnalisation !

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

€ Rémunération de l'alternant

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
	65% SMIC	80% SMIC	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel
Entreprise UIMM*	70% SMIC	85% SMIC	100% SMIC

* Entreprise relevant de la Convention Collective de la Métallurgie

- ▶ Durée du contrat : 12 mois
- ▶ Le contrat est assorti d'une période d'essai d'un mois
- ▶ Informations : www.alternance.emploi.gouv.fr

La formation est gratuite pour l'alternant ◀
 Vous préparez un diplôme reconnu, tout en ayant une activité professionnelle ◀
 Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle ◀

Avantages pour l'alternant



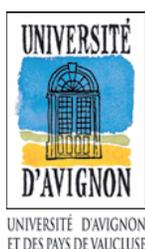
A Avantages pour l'entreprise

- ▶ Présélection possible de candidats par l'AFPI 84
- ▶ L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise
- ▶ Le financement de la formation peut être pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'entreprise

Conditions d'admission

- ▶ Examen du dossier de candidature par un jury d'évaluation
- ▶ Test de positionnement et entretien
- ▶ Admission prononcée après signature d'un contrat de professionnalisation

le cnam
Provence-Alpes-Côte d'Azur



AFPI 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com

www.formation-technologique.fr